

DELIBERATION

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le vingt juin, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Alain LE GOFF, Mme Emilie BONNIN.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle PLAIDY.

Monsieur Daniel RENAUD, Maire a ouvert la séance.

Madame Isabelle PLAIDY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 7 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a aussi expliqué que conformément à l'article L284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Pouvoirs :

- Mr Franck DEUSS a donné pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY,
- Mr Alain LE GOFF a donné pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

Election des délégués

- Nombre de votants..... 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls..... 0
- Nombre de suffrages exprimés..... 9
- Majorité Absolue..... 5

Mr Daniel RENAUD, candidat, a obtenu 9 voix. Il a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

- Election des suppléants

- Nombre de votants.....	9
- Nombre de suffrages déclarés nuls.....	0
- Nombre de suffrages exprimés.....	9
- Majorité Absolue.....	5

Mr Francis LEBLANC, candidat, a obtenu 9 voix. Il a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat

Mr Jean-Claude MINARD, candidat, a obtenu 8 voix. Il a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat

Mr Alain BECQUART, candidat, a obtenu 8 voix. Il a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

Vu l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- *Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS*
- *4 membres élus au sein du Conseil Municipal,*
- *4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article l123-6 du Code de l'Action sociales et des familles*

**Nombre
d'administrateurs
Du CCAS**

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil municipal que le parquet de la salle polyvalente est usé, et que la vitrification est devenue une solution d'entretien inadaptée.

Après débat, le conseil municipal envisage, dans un premier temps, de procéder au ponçage du parquet, et de l'entretenir avec une huile.

